



École Française
des Femmes

Dossier de presse



Inauguration de l'École Française des Femmes d'Antony

Jeudi 30 novembre 2017

Contacts presse :

Institut des Hauts-de-Seine

Aurélie WILLIG

Tél: 01 47 29 33 74

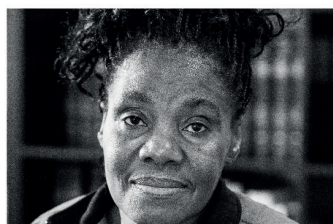
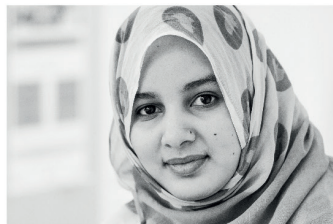
awillig@hauts-de-seine.fr

Département des Hauts-de-Seine

Vanessa DESCOURTIS

Tél: 01 47 29 36 69

vdescourtis@hauts-de-seine.fr



Sommaire

- Communiqué de presse 2
- Les Ecoles Françaises des Femmes au sein du département 3
- L'Ecole Française des Femmes de Châtenay-Malabry 5
- L'Ecole Française des Femmes de Gennevilliers
- L'Ecole Française des Femmes de Fontenay-aux-Roses 6
- L'Ecole Française des Femmes d'Antony
- L'Ecole Française des Femmes de Clichy 7
- Les actions de l'Institut des Hauts-de-Seine pour les femmes 8
- Les actions du Département des Hauts-de-Seine
envers les femmes 10

Communiqué de presse

Le 30 novembre 2017

INAUGURATION DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DES FEMMES D'ANTONY

Patrick Devedjian, Président du Département des Hauts-de-Seine, Jean-Yves Sénant, Maire d'Antony, et Bénédicte de Kerprigent, Directrice générale de l'Institut des Hauts-de-Seine, ont inauguré l'École Française des Femmes d'Antony.

Ouverte en janvier 2017, l'École Française des Femmes d'Antony bénéficie à présent, de nouveaux locaux plus modernes avec un accueil, deux salles de cours, une salle multimédia et une cuisine. D'une surface de 100 m², cette nouvelle École propose actuellement 24 heures de cours hebdomadaires (des cours de français avec 4 niveaux, des cours de culture générale et d'informatique), 2 heures d'ateliers hebdomadaires sur l'accompagnement vers l'emploi et 2 heures d'ateliers thématiques ponctuels (santé, Droit des femmes, parentalité, citoyenneté...) sont également mis à disposition des femmes.

Créées en 2008 par l'Institut des Hauts-de-Seine et avec le soutien du Département, les Ecoles Françaises des Femmes permettent aux apprenantes d'enrichir leurs connaissances et leurs compétences dans leur vie quotidienne et professionnelle. Cet apprentissage facilite l'insertion professionnelle, l'autonomie sociale et l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants.

Ce projet d'enseignement solidaire propose un programme éducatif général aux femmes désireuses d'améliorer leur cursus personnel, de les accompagner vers un retour à l'emploi ou vers une requalification professionnelle au sein des cinq Écoles : Châtenay-Malabry ouverte en 2008, Gennevilliers ouverte en 2012, Fontenay-aux-Roses ouverte en 2015, Antony et Clichy ouvertes en 2017.

Véritable lieu d'échanges et de savoir, ces Écoles sont ouvertes à toutes les femmes du département des Hauts-de-Seine, de tous âges, de toutes conditions sociales et culturelles. Les Écoles Françaises des Femmes, réunissent majoritairement les femmes en recherche d'emploi, bénéficiaires du RSA, les femmes migrantes, les femmes isolées ou en situation de précarité.

Lors de la rentrée de septembre 2017, près de 380 femmes se sont inscrites au sein d'une de ces cinq Écoles. Les inscriptions ont lieu tout au long de l'année, les frais d'inscription s'élèvent à 15 euros par an.

Le Département des Hauts-de-Seine a accordé un budget de 650 000 € en 2017 pour les cinq Écoles Françaises des Femmes.

LES ECOLES FRANÇAISES DES FEMMES DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Lorsqu'une femme accède à l'instruction, elle peut faire des choix lui permettant d'améliorer considérablement sa vie. Avoir accès à la culture, savoir lire, écrire, compter, maîtriser les nouveaux supports d'information et de communication, permet à toute femme d'exercer ses droits fondamentaux et lui donne l'assurance nécessaire de construire son avenir.

Les Écoles Françaises des Femmes proposent un programme d'enseignement général aux femmes qui souhaitent se perfectionner en français, enrichir leur culture dans le but de retrouver un emploi, de s'intégrer plus facilement dans la société française et d'améliorer leurs connaissances personnelles.

Chaque inscription définitive se déroule à l'issue d'un entretien et d'un test de positionnement afin de constituer des groupes de niveaux. Le cursus se déroule sur une période de 2 à 4 ans, mais chaque apprenante peut quitter l'école pour accéder à une vie professionnelle.

En moyenne chaque École propose 26 heures de cours hebdomadaires. Une équipe pédagogique composée d'un coordinateur, d'un référent pédagogique, des professeurs et des intervenants spécifique accueille et accompagne les femmes au quotidien.

Au quotidien, les apprenantes bénéficient d'un programme éducatif complet avec principalement l'apprentissage du français (6 niveaux), de la culture générale (histoire/géographie, littérature...), de l'informatique et des ateliers d'accompagnement vers l'emploi.

Des ateliers thématiques sont également proposés de manière ponctuelle : des cours de citoyenneté et droits des femmes ainsi que des ateliers santé, parentalité.... L'ensemble du programme est abordé sous forme d'ateliers hebdomadaires et de conférences mensuelles.

Des sorties culturelles sont proposées dans le cadre des cours de français et de culture générale.

En fin d'année, les femmes ont la possibilité de passer le DELF (Diplôme d'Etudes de Langue Française), délivré par le Ministère français de l'Education Nationale et reconnu à l'international. En 2017, 33 apprenantes issues des cinq Ecoles ont obtenu ce diplôme.



Cours d'informatique
École Française des Femmes
d'Antony

© Institut Hauts-de-seine



Cours de français
École Française des Femmes
de Fontenay-aux-Roses

- **L'École Française des Femmes de Châtenay-Malabry**



Ouverte en 2008, la première École Française des Femmes compte **50 apprenantes inscrites en 2017**. Elle propose 24 heures de cours hebdomadaires : des cours de français (5 niveaux), la préparation au DELF, des cours de culture générale et d'informatique, mais aussi des ateliers d'accompagnement vers l'emploi. Elle propose également des ateliers thématiques ponctuels : santé, droit des femmes, citoyenneté, parentalité, vie quotidienne...

L'École de Châtenay-Malabry en quelques chiffres :

- 50** femmes inscrites
- 4** professeurs
- 1** espace multimédia
- 100** m² de locaux

- **L'École Française des Femmes de Gennevilliers**



Ouverte en 2012, cette seconde École compte **100 apprenantes inscrites en 2017**.

Elle propose 28 heures de cours par semaine : des cours de français (4 niveaux de français), la préparation au DELF, des cours de culture générale et d'informatique mais aussi des ateliers d'accompagnement vers l'emploi. Elle propose également des ateliers thématiques ponctuels : santé, droit des femmes, citoyenneté, parentalité, vie quotidienne...

L'École de Gennevilliers en quelques chiffres :

- 110** femmes inscrites
- 7** professeurs
- 1** espace multimédia
- 350** m² de locaux

• L'École Française des Femmes de Fontenay-aux-Roses



Ouverte en 2015, cette troisième École compte **80 apprenantes inscrites depuis septembre 2017**.

Elle propose 26 heures de cours par semaine : des cours de français (5 niveaux de français), la préparation au DELF, des cours de culture générale, d'informatique et d'anglais mais aussi des ateliers d'accompagnement vers l'emploi. Elle propose également des ateliers thématiques ponctuels : santé, droit des femmes, citoyenneté, parentalité, vie quotidienne...

L'École de Fontenay-aux-Roses en quelques chiffres :

90 femmes inscrites

6 professeurs

1 espace multimédia

265 m² de locaux

• L'École Française des Femmes d'Antony



Ouverte en janvier 2017, cette quatrième École compte **60 apprenantes inscrites depuis septembre 2017**.

Elle propose 24 heures de cours par semaine : des cours de français (4 niveaux de français), la préparation au DELF, des cours de culture générale, d'informatique mais aussi des ateliers d'accompagnement vers l'emploi. Elle propose également des ateliers thématiques ponctuels : santé, droit des femmes, citoyenneté, parentalité, vie quotidienne...

L'École d'Antony en quelques chiffres :

60 femmes inscrites

4 professeurs

1 espace multimédia

100 m² de locaux

• L'École Française des Femmes de Clichy

Ouverte en janvier 2017, cette cinquième École est actuellement située au sein de la Maison des Associations en attendant la rénovation des nouveaux locaux prévus en 2018. **Depuis septembre 2017, l'École compte 70 apprenantes inscrites.**

Elle propose 20 heures de cours par semaine : des cours de français (4 niveaux de français), la préparation au DELF, des cours de culture générale, d'informatique mais aussi des ateliers d'accompagnement vers l'emploi. Elle propose également des ateliers thématiques ponctuels : santé, droit des femmes, citoyenneté, parentalité, vie quotidienne...

L'École de Clichy en quelques chiffres :

70 femmes inscrites

4 professeurs

1 espace multimédia



Remise de diplômes
École Française des Femmes
de Gennevilliers



Cours de culture générale
École Française des Femmes
de Châtenay-Malabry

L'École Française des Femmes en quelques chiffres...

5 Écoles Françaises des Femmes dans les Hauts-de-Seine,

650 000 €, le budget consacré aux cinq Écoles Françaises des Femmes pour l'année 2017,

380, le nombre de femmes inscrites à la rentrée de septembre 2017,

33, le nombre de femmes ayant obtenu le DELF (Diplôme d'Études de Langue Française) en 2017,

14, le nombre de professeurs diplômés enseignant dans les 5 Écoles.

LES ACTIONS DE L'INSTITUT DES HAUTS-DE-SEINE POUR LES FEMMES

L'Institut des Hauts-de-Seine est une association loi 1901 financée par le Département des Hauts-de-Seine.

L'Institut des Hauts-de-Seine a un rôle pionnier dans l'expérimentation de programmes éducatifs et préventifs du département en privilégiant la santé, le cadre de vie, la citoyenneté pour répondre au mieux aux exigences du public des Hauts-de-Seine dans un secteur en constante évolution.

Education, formation, solidarité et évaluation, tels sont les quatre piliers de l'Institut des Hauts-de-Seine. Depuis 1994, son but est d'œuvrer au bien-être des populations, des juniors aux seniors, quels que soient leur sexe, leur culture, leur religion ou leur niveau social.

• La Journée Internationale des Droits de la Femme

Tous les ans, l'Institut des Hauts-de-Seine organise un déjeuner-débat autour d'une thématique, mettant à l'honneur le travail des femmes.

En 2017, le déjeuner-débat était autour du thème « Le droit à l'éducation pour toute femme » animé par Bénédicte de Kerprigent, Directrice Générale de l'Institut des Hauts-de-Seine avec les interventions de Patrick Devedjian, Président du Département des Hauts-de-Seine et de Pierre Bédier, Président du Département des Yvelines.



Durant ce déjeuner-débat, Annie Genevard, Députée-Maire de Morteau, est intervenue sur le thème de l'éducation et de la pratique de la langue française. Des femmes inscrites au sein des Ecoles Françaises des Femmes sont venues également témoigner de leurs parcours ainsi que de leurs cursus au sein des Ecoles.

A l'occasion de cette Journée Internationale des droits des Femmes, le Département des Hauts-de-Seine a mis à l'honneur les femmes dans une exposition « Portraits de femmes », à l'Hôtel du Département à Nanterre.

Par ces initiatives, l'Institut des Hauts-de-Seine ainsi que les deux Départements souhaitent promouvoir la place des femmes dans la société et notamment dans le monde professionnel.

- **Les Ateliers Prévention et Promotion de la Santé destinés aux femmes**

L'Institut des Hauts-de-Seine organise des conférences et des ateliers santé afin d'informer et de sensibiliser régulièrement les femmes et les associations du département (Femmes Relais, Femmes Solidaires, l'Escale...) dans le domaine de la santé individuelle et familiale. Animés par des professionnels de la santé, ces ateliers, organisés au sein des cinq Écoles Françaises des Femmes, proposent des informations médicales et un suivi grâce à des consultations personnalisées.

Les thématiques abordées sont :

- La prévention santé (les gestes qui sauvent, les vaccinations, les bilans de santé tout au long de la vie, la santé bucco-dentaire...);
- L'alimentation (les fruits et légumes, réduire la consommation de sel et de sucre, surveiller son poids...);
- L'activité physique (renforce l'estime de soi, la qualité du sommeil, les précautions à prendre...).

En 2017, 13 ateliers ont été organisés dans les Écoles Française des Femmes. Plus de 100 femmes se sont rendues à ces ateliers de prévention.

- **Le site www.femmes-monoparentales.com**



Entièrement consacré aux femmes monoparentales de tous âges et de toutes catégories sociales confondues, ce site inédit en France a trois objectifs prioritaires :

- Accompagner la femme dans la phase aiguë de la séparation,
- Apporter des solutions pratiques pour répondre aux situations financières, matérielles et personnelles difficiles,
- Proposer un programme de reconstruction de soi et de resocialisation.

Ce site contient une multitude d'articles pratiques dédiés au bien-être, à la santé, aux loisirs, à la gestion du budget familial... Mais il contient également des rubriques regroupant des témoignages, des bons plans, des adresses utiles, des vidéos, des conseils de spécialistes... pour lutter contre l'isolement des femmes monoparentales.

LES ACTIONS DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ENVERS LES FEMMES

Le Département des Hauts-de-Seine accompagne les femmes au sein de structures de terrain comme les centres de protection maternelle et infantile (PMI) ou encore les espaces départementaux d'actions sociales (EDAS). Il apporte des aides spécifiques à celles qui deviennent mères et se trouvent en situation de précarité quand elles assument seules leurs responsabilités parentales.

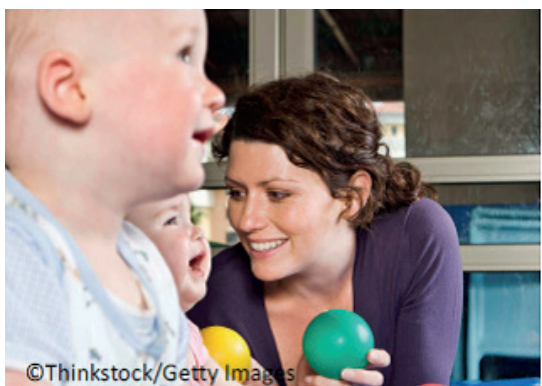
- **Les centres de protection maternelle et infantile (PMI)**



En 2016, plus de 12 000 consultations ont été réalisées au bénéfice des femmes enceintes dans les centres de PMI du Département.

Dans le cadre du **soutien à la parentalité**, les mères de famille monoparentales font l'objet du même suivi mais avec une attention toute particulière. Elles se voient proposer systématiquement **un suivi à domicile**, par une sage-femme ou une puéricultrice de PMI.

- **L'insertion sociale**



L'accès aux modes de garde, et spécialement aux crèches, est facilité pour toutes les femmes seules qui relèvent des dispositifs d'insertion.

Les jeunes mères en détresse peuvent en outre être accueillies avec leurs enfants dans l'un des cinq centres maternels du département. Ils leur offrent un cadre de vie stable et un accompagnement personnalisé.

- **Le centre maternel les Marronniers à Châtillon**



Il s'agit d'une structure d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département des Hauts-de-Seine.

Cet établissement, géré directement par le Département, accueille spécifiquement les femmes enceintes et les mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment en raison d'un trouble de la relation mère-enfant.

Afin de contribuer à promouvoir l'égalité hommes-femmes et aider à la conciliation vie familiale / vie professionnelle, le Département des Hauts-de-Seine soutient financièrement, à titre extralégal, pour plus de 38 millions d'euros par an, le fonctionnement des structures d'accueil collectives de la petite enfance.

Un effort conséquent est également apporté à l'accueil individuel à hauteur de 9 millions d'euros afin de contribuer à un reste à charge moins important auprès des familles, des employeurs à titre individuel d'assistantes maternelles ou de garde d'enfant à leur domicile. Par ailleurs, le Département des Hauts-de-Seine, par sa compétence légale d'agrément des assistantes maternelles, favorise des accueils de qualité auprès des enfants les plus jeunes.

- **Le programme départemental de lutte contre les violences faites aux femmes**



Le Département des Hauts-de-Seine et la Préfecture des Hauts-de-Seine se sont fortement engagés depuis plusieurs années afin de lutter contre les violences faites aux femmes et de les soutenir, dans les difficultés qu'elles rencontrent. En 2016, le Département a renouvelé son soutien aux associations qui interviennent pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes.

Le programme départemental de lutte contre les violences faites aux femmes se décline sur quatre axes :

- **Les actions de prévention** contribuant à améliorer la condition des femmes par la sensibilisation et l'information du grand public et des professionnels des Hauts-de-Seine. Les actions visant à informer les femmes sur les questions relatives à des problématiques de violences conjugales sont proposées par les trois Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Boulogne, Clamart et Nanterre. Le mouvement du Nid propose quant à lui des actions contribuant à promouvoir et améliorer la condition des femmes.
- **L'accueil et l'écoute** par le dispositif inter-associatif Femmes Victimes de Violences dit FVV92 pour répondre le plus rapidement possible aux besoins de toutes les victimes de violences conjugales, sexuelles, intra-familiales professionnelles, harcèlement... Ce dispositif est coordonné par quatre associations : l'Escale, l'AFED 92, l'ADAVIP 92 et SOS femmes alternative (Centre Flora Tristan). **Le numéro d'appel départemental : 01 47 91 48 44 (de 9h30 à 17h30)**
- **Le logement temporaire et l'accompagnement de femmes** victimes de violences et/ou confrontées à un cumul de difficultés financières et d'insertion sociale, et qui au regard de leurs difficultés ne peuvent accéder immédiatement de manière autonome à un logement ordinaire. Ces femmes et leurs enfants sont orientés notamment par les Espaces départementaux d'actions sociales (EDAS). Le Département finance plus de 130 places d'hébergement pour ces femmes et leurs enfants, au sein de trois associations alto-séquanaises (l'Escale Solidarité Femmes, le centre Flora Tristan et l'AFED92). **Au total, ce dispositif départemental a permis l'accueil en 2016 de 82 femmes victimes de violences et de 134 enfants, soit 216 personnes.**
- **Le dispositif de Téléprotection Grave Danger (TGD) dans les Hauts-de-Seine.** Le 11 mai 2016, le Département, le Tribunal de grande instance de Nanterre, la Procureur de la République, les services de police, la Préfecture, Orange, Mondial Assistance et l'association L'Escale-Solidarité Femmes ont signé la convention de mise en place du dispositif TGD. Il s'agit d'attribuer, sous certaines conditions, **un téléphone portable d'alerte géolocalisé aux femmes victimes de violences conjugales** de la part de leur compagnon (conjoint, concubin, partenaire de pacs ou ex.) ou victimes de viols, en situation de très grave danger. Il est relié en permanence à une plateforme d'assistance capable de mobiliser rapidement les services de police.

En 2016, le Département des Hauts-de-Seine a apporté son soutien aux femmes victimes de violences à hauteur de 1 062 182 M€.

Département des Hauts-de-Seine
www.hauts-de-seine.fr

Institut des Hauts-de-Seine
www.institut-hauts-de-seine.org

